



20 MILLIONS D'ÉCONOMIES... SUR LES CHÔMEURS !

Ce mercredi 24 Février soir, **le patronat et deux organisations syndicales, CFDT et CFTC**, pour ne pas les citer, ont signé un accord réduisant la durée d'indemnisation après une Rupture Conventionnelle.

Chaque année c'est :

- Plus de 150 Milliards d'aides publiques aux entreprises chaque année
- Des milliards d'exonérations de cotisations sociales
- Des dividendes records versés aux actionnaires

Et dans le même temps, on viendrait gratter 20 millions (c'est le coût qui a été estimé pour cette mesure inique)... sur celles et ceux qui ont perdu leur emploi ?

Éric Lombard (ancien DG de la CDC et ministre débarqué du gouvernement Bayrou) a déclaré qu'au sein des personnes les plus fortunées, certains ne payaient pas d'impôt sur le revenu. Les chiffres du Ministère de l'Économie confirment, qu'en 2024, il y avait au moins **13.335 foyers millionnaires**, (c'est-à-dire avec un patrimoine d'au moins 1,3 million d'euros), **qui n'ont pas payé d'impôt sur le revenu**.

Cela souligne qu'un certain nombre de grandes fortunes échappent à l'impôt sur le revenu, contrairement à nous !!!

TOUJOURS LA MÊME RECETTE

Quand il faut financer les droits sociaux, Il faut faire des économies, quand il faut soutenir le capital, l'argent coule à flot !!

Réduire la durée d'indemnisation, c'est :

- Plus de précarité
- Plus de pression pour accepter n'importe quel emploi
- Moins de protection pour les travailleurs

LA CGT DIT NON

L'assurance chômage n'est pas une charge, c'est un droit financé par le travail.

Si économies il doit y avoir, qu'elles se fassent là où est l'argent :

- Dans les profits
- Dans les revenus financiers
- Dans les grandes fortunes

Pas sur le dos des privés d'emploi.

Dans toutes les instances de représentation du personnel de CDC Habitat et jusqu'au gouvernement, vous pouvez compter sur la CGT pour faire valoir vos droits.